

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1202

présenté par

M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, Mme Le Pen et M. Pajot

**ARTICLE 40**

À l'alinéa 4, après le mot :

« travail, »

insérer les mots :

« en prenant en compte les problématiques spécifiques de la population, de l'encadrement et la difficulté du maintien dans l'emploi pour les salariés en situation de handicap, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La précédente rédaction était trop timorée, ignorant la réalité du terrain. En effet, le pourcentage réel des personnes handicapées en recherche de travail est sous-évalué, de même que les difficultés du travail en situation de handicap sont mésestimées par les pouvoirs publics.